



Candidat.e en Master à l'INSPE – Année 2020  
Pièces Justificatives à envoyer pour l'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- 1 - Photo d'identité au format carte d'identité ou passeport
- 2 - Copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- 3 - L'attestation CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) à obtenir sur le portail <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- 4 - L'attestation de responsabilité civile valable pour l'année universitaire ou portant la mention par tacite reconduction
- 5 - Titre ou diplôme requis pour l'entrée en Master MEEF ou relevé de notes avec résultat ADM de L3 ou de M1 ou Equivalence ENIC NARIC (si diplôme obtenu hors de France)
- 6 - Notification d'admission à l'INSPE au titre de 2020 2021 (si changement de parcours à la rentrée le signaler au secrétariat pédagogique et remettre avec la fiche IP la notification d'admission qui correspond)
- 7 - La fiche d'inscription au C2i2e complétée et signée
- 8 - Si concerné.e, :
  - Notification de décision autorisant l'inscription après la césure de 2019 2020
  - Notification de décision autorisant la césure en 2020 2021
  - Notification conditionnelle de bourse 2020 2021
  - Fiche de liaison de la Formation Continue
  - Document de la commission « Sport Haut Niveau »
  - Justificatif d'inscription 2020 2021 autre établissement de l'Université Fédérale de Toulouse
- 9 - Si carte MUT déjà délivrée antérieurement, la joindre au dossier

Le dossier complété et signé avec les Pièces Justificatives doit être envoyé  
à l'INSPE - Service de la scolarité  
Site de Toulouse St-Agne - 56 avenue de l'URSS - BP 64006 - 31078 TOULOUSE CEDEX 4  
**Au plus tard le 15 septembre 2020**

Après le contrôle de votre dossier :

- Les droits d'inscription seront calculés et le montant vous sera communiqué ainsi que la modalité (CB sur place ou envoi d'un Chèque bancaire)
- Si carte MUT toujours valide, alors la vignette 2020 2021 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT non valide, alors la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT perdue, alors suivre la procédure sur le site de l'INSPE :  
<https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d'inscription, adresser votre à l'adresse :  
[inspe.scolarite@univ-tlse2.fr](mailto:inspe.scolarite@univ-tlse2.fr).

**TRES IMPORTANT** : A l'issue du contrôle de l'inscription administrative, votre carte MUT sera délivrée ou actualisée. Elle permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT <https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp>